



Vmc qui ne fonctionne pas

Par **rehad**, le **09/05/2019** à **13:33**

Bonjour,
j'ai fait changer la vmc de mon appartement par un artisan plombier , j'ai fais faire un devis que j'ai signé.

La vmc ne fonctionne pas et l'artisan entre temps a déposé le bilan.

J ai du faire appel à un autre artisan qui a du changer la vmc du 1ER car elle est étai hors service .

Donc j'ai du régler une deuxième vmc, entre temps un mandataire judiciaire me réclame la somme de 501 euros que sois disant je devais au premier artisan alors que j'ai tout réglé c'est une fausse facture supplémentaire qu'il a établi alors que tout était réglé conformément au devis.

Quel recours, je puis avoir d'abord pour justifier au mandataire ma bonne foi et pour me faire rembourser la 1ère vmc de l'artisan indélicat.

Merci pour votre conseil

REHAD

Par **CarolineDenambride**, le **09/05/2019** à **14:09**

Bonjour

Adressez au mandataire un relevé de compte bancaire faisant état d'un débit de facture

Très cordialement ,

Caroline DENAMBRIDE
Avocate au Barreau de Lyon

Par **rehad**, le **09/05/2019** à **14:15**

merci Maître

cordialement

REHAD

Par **Lag0**, le **10/05/2019** à **06:47**

Bonjour,

Un relevé de compte bancaire n'est pas un justificatif de paiement, car sauf pour les paiements en CB, le bénéficiaire n'est pas indiqué.

Lorsque vous avez payé cette facture, le professionnel a bien du vous remettre soit un reçu, soit une facture acquittée. C'est la preuve du paiement.

S'il ne vous a remis aucune preuve de paiement, vous auriez du l'exiger. Pensez-y à l'avenir...

Par **rehad**, le **10/05/2019** à **07:09**

merci de votre conseil

REHAD